



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur la fleuraison de bidonvilles à Marseille

Question orale n° 664

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la situation des bidonvilles à Marseille et plus précisément dans la troisième circonscription des Bouches-du-Rhône. Ces quartiers, qui abritent groupes scolaires, commerces et habitations, sont actuellement confrontés à de grandes difficultés pour leurs habitants, liés à la présence et donc à l'occupation illégale récurrente au gré des expulsions par la communauté Rom. Des logements informels sont construits, comme dans le quartier de Saint-Gabriel, systématiquement accompagnés de décharges sauvages où l'on retrouve : voitures brûlées dangereuses pour le voisinage avec les fumées toxiques dégagées, débris de toute sorte sur lesquels les rats prolifèrent. Malgré les nombreuses interventions policières, vols et agressions sur les riverains se multiplient aux alentours de ces bidonvilles. Depuis les années 2000, les quartiers de la circonscription de Mme la députée voient une détérioration considérable de la qualité de vie des habitants en raison de cette présence illégale. Aussi, au nom des habitants de sa circonscription, elle lui demande ce qu'il compte faire pour faire cesser ces situations intolérables et expulser réellement hors du territoire les auteurs de trouble éligibles aux OQTF.

Texte de la réponse

TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC À MARSEILLE

Mme la présidente. La parole est à Mme Gisèle Lelouis, pour exposer sa question, n° 664, relative aux troubles à l'ordre public à Marseille.

Mme Gisèle Lelouis. Ma question s'adresse au ministre de l'intérieur et des outre-mer. Vous le savez, le Rassemblement national veut empêcher la tiers-mondisation de Marseille. C'est la raison pour laquelle Jordan Bardella a tenu dans cette ville son premier meeting de campagne pour les élections européennes.

Marseille, hub de connexion au réseau internet mondial, est la deuxième ville – elle compte près de 1 million d'habitants – et le premier port de France. Mais en dépit de ces atouts, elle s'enfoncé progressivement dans le chaos : les déchets, les rats, les logements insalubres et les marchands de sommeil, l'insécurité, l'immigration de masse et le trafic de stupéfiants y règnent. La commission d'enquête sénatoriale sur l'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier a découvert la semaine dernière qu'elle était devenue une narcoville, où les trafiquants font la loi, comme 56 % des Français le pensent.

S'il faut d'urgence un plan Marshall contre le trafic, j'appelle votre attention sur une autre situation gravissime, celle des bidonvilles dans la 3e circonscription des Bouches-du-Rhône.

Les habitants de ces quartiers qui abritent groupes scolaires, commerces et habitations, sont confrontés à de grandes difficultés du fait de la présence illégale et récurrente, au gré des expulsions, de la communauté rom.

La construction de logements informels, comme dans le quartier de Saint-Gabriel, s'accompagne

systématiquement de décharges sauvages. On y trouve des voitures brûlées, dangereuses pour le voisinage du fait des fumées toxiques, ou des débris de toutes sortes, sur lesquels les rats prolifèrent. Malgré les nombreuses interventions policières, vols et agressions des riverains se multiplient aux alentours de ces bidonvilles.

Depuis les années 2000, les habitants de ces quartiers situés sur le territoire de ma circonscription connaissent une détérioration considérable de leur qualité de vie, en raison de cette présence illégale. De nombreux reportages dans les médias s'en font d'ailleurs l'écho.

Or, selon l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles [...] déterminées par la loi ». Le droit fondamental des Marseillais et des Français est de pouvoir vivre en toute sécurité, sans avoir peur.

Malgré une demande locale d'aide adressée à nos courageuses forces de l'ordre, aucune action concrète n'a été entreprise jusqu'à présent. Il est primordial d'apporter des solutions efficaces : cette situation récurrente est devenue insupportable pour les Marseillais. Il faut y mettre fin et punir les auteurs de troubles. Si les membres de la communauté rom entrent en France grâce à des visas de trois mois, ils peuvent néanmoins être expulsés avant l'échéance en cas de trouble à l'ordre public ou s'ils représentent une « charge déraisonnable pour le système social ».

Le ministre de l'intérieur prépare sans doute le terrain à Emmanuel Macron pour qu'il prenne sa retraite politique à Marseille... je lui demande, au nom des habitants, comment il compte faire cesser ces situations intolérables et expulser réellement les auteurs de troubles ayant reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la ville et de la citoyenneté.

Mme Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'État chargée de la ville et de la citoyenneté. La loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, facilite l'éloignement des étrangers en situation irrégulière, auteurs de troubles à l'ordre public. Concrètement, il est désormais possible de procéder à l'éloignement d'étrangers en situation irrégulière, quand bien même ils seraient présents depuis longtemps sur le territoire national ou disposeraient d'attaches personnelles et familiales en France.

La présence de bidonvilles soulève des questions sociales – d'insertion, de logement, de précarité, d'éducation et de santé – mais aussi de respect des lois de la République. L'État, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs sont mobilisés.

C'est le cas de la métropole d'Aix-Marseille-Provence, qui est informée de la situation dans le 12^e arrondissement, où deux sites sont concernés. Dans le 13^e arrondissement, aucune nouvelle occupation de la voie publique n'a été signalée depuis l'évacuation, en septembre dernier, du squat du parking des Glycines. Dans le 14^e arrondissement, une opération d'amélioration du cadre de vie a été menée en octobre dernier sur le boulevard Frédéric Sauvage. Tous les camions, qui étaient occupés, ont quitté les lieux et le site n'a pas été réinvesti. Sur le boulevard de Bon-Secours, une soixantaine de personnes sont présentes sur un terrain appartenant à la mairie centrale, laquelle n'a jamais demandé le concours de la force publique pour les évacuer.

Dans le 15^e arrondissement, la présence d'une centaine de personnes sur un terrain municipal du quartier des Ayalades, dénué de point d'eau ou d'électricité et de toute commodité, soulève des difficultés. Ce regroupement cause diverses nuisances et insalubrité. Des Roms déambulent dans le quartier à la recherche d'objets usagés pour les revendre, sur un marché à ciel ouvert illicite situé autour du pôle Gèze.

Les forces de police restent attentives à la situation. Elles sont pleinement mobilisées, pour ce qui relève de leur compétence – car on ne peut pas tout faire faire aux policiers.

Mme la présidente. La parole est à Mme Gisèle Lelouis.

Mme Gisèle Lelouis. C'est un fait, le parc Scholl Chaumel et le parking des Glycines ont été évacués, mais cela faisait plusieurs années que nous demandions cette intervention.

Quant au centre d'animation Saint-Gabriel, cela fait six ans qu'il est occupé. La mairie de secteur a porté plainte de longue date. Il paraît que M. Payan, maire de Marseille, a lui aussi porté plainte et que la décision est entre les mains du préfet. Est-ce bien vrai ? Je crois savoir qu'il ne voulait pas le faire. En tout état de cause, il faut agir !

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Lelouis](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 664

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2024](#)

Réponse publiée le : 13 mars 2024, page 1810

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 mars 2024](#)